



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

La greffière informe l'Assemblée de l'absence de la présidente et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 13 h 30.

Immédiatement après la prière, l'Assemblée permet à M^{me} FONTAINE de terminer son intervention sur la question de privilège qu'elle a soulevée le 17 mars 2020 au sujet de la fermeture du Centre correctionnel de Dauphin, des déclarations trompeuses du gouvernement et du fait que ce dernier a omis de consulter la communauté. M^{me} FONTAINE propose ensuite la question soit renvoyée à un comité de l'Assemblée sans délai.

M. GERRARD intervient. Le président adjoint déclare la question de privilège irrecevable.

Après la prière, U. ASAGWARA soulève une question de privilège au sujet de la pression subie par le système de soins de santé et du manque de capacité pour y faire face et propose qu'un comité de l'Assemblée soit saisi de la question sans délai.

M. GERRARD intervient. Le président adjoint déclare la question de privilège irrecevable.

M^{me} FONTAINE fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président adjoint.

POUR

COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GORDON
GUENTER
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGIMODIERE
LAMONT

LAMOUREUX
MARTIN
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
REYES
SCHULER
SMITH (Lagimodière)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
WHARTON
WISHART
WOWCHUK.....34

CONTRE

ADAMS
ASAGWARA
BRAR
BUSHIE
FONTAINE
KINEW
LINDSEY
MALOWAY

MOSES
NAYLOR
SALA
SANDHU
SMITH (Point Douglas)
WASYLIW
WIEBE.....15

Après la prière, M^{me} NAYLOR soulève une question de privilège au sujet des déclarations trompeuses du gouvernement concernant l'usine de traitement des eaux usées du North End et propose qu'un comité multipartite soit saisi de la question.

M. GERRARD et M. le *ministre* GOERTZEN interviennent.

Le président adjoint déclare la question de privilège irrecevable.

M^{me} FONTAINE fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président adjoint.

POUR

COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GORDON
GUENTER
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGIMODIERE

LAMONT
LAMOUREUX
MARTIN
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
REYES
SCHULER
SMITH (Lagimodière)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
WISHART
WOWCHUK.....32

CONTRE

ADAMS
ASAGWARA
BRAR
BUSHIE
FONTAINE
KINEW
LINDSEY
MALOWAY

MOSES
NAYLOR
SALA
SANDHU
SMITH (Point Douglas)
WASYLIW
WIEBE.....15

Après la prière, M. WASYLIW soulève une question de privilège au sujet du fait que le gouvernement a parlé de projets de lois à l'extérieur de l'Assemblée avant que ceux-ci ne soient déposés et distribués et propose que la question soit renvoyée à un comité de l'Assemblée sans délai.

M. GERRARD intervient.

Le président adjoint déclare la question de privilège irrecevable.

Après la prière, M. SALA soulève une question de privilège au sujet du fait que le gouvernement n'a convoqué aucune réunion du Comité permanent des sociétés d'État pour examiner les rapports annuels de la Société manitobaine des alcools et des loteries depuis octobre 2016 et propose que la question soit renvoyée à un comité de l'Assemblée sans délai.

Mercredi 18 mars 2020

M. GERRARD et M. le *ministre* GOERTZEN interviennent.

Le président adjoint déclare la question de privilège irrecevable.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président adjoint,

Doyle Piwniuk